

Projet : Projet Renforcement de la gouvernance démocratique et consolidation de la paix en Union des Comores (RGDCP)

Procès-verbal

Réunion du Comité d'Examen du Projet (CLEP) du jeudi 14 juin 2018

La réunion d'examen du présent projet s'est déroulée le jeudi 14 juin 2018 dans la salle de conférence du PNUD, en présence de la contrepartie nationale (le Commissariat Générale au Plan (CGP), le Ministère de l'Intérieur, l'Agence Nationale de la Coopération internationale (Ministère des Affaires Etrangères), Commissariat Nationale du Genre et de la Solidarité, l'Agence Nationale d'Exécution des Projets (ANACEP), l'Institut Nationale des Statistiques et des Etudes Démographiques (INSEED), la Délégation Générale des Droits de l'Homme (Ministère de la justice), la Direction Nationale de la Solidarité et de la Cohésion sociale, l'Université des Comores, des partenaires au développement comprenant des Agences du Système des Nations Unies (UNFPA, UNICEF et PNUD) et de la Société civile (Fondation Comorienne des Droits de la l'Homme (FCDH), le Réseau jeunes leaders pour la paix, le Collège des Sages et la coopérative des étudiants de l'Université des Comores).

La liste des participants est jointe en annexe du présent compte rendu (*Voir Pages 3*).

En guise d'introduction, Madame le Représentant Résident Adjoint du PNUD et Présidente de la séance a rappelé à l'assistance l'objet de la réunion, le contexte dans lequel ce document de projet est élaboré ainsi que les différents échanges qu'il y a eu entre les différentes parties prenantes, aussi bien en amont qu'en aval de ce processus. Elle a en effet mis en évidence le fait que le projet ayant fait l'objet de ladite réunion, est un souhait des nouvelles autorités exprimé au PNUD, dans une perspective d'accompagnement et d'appui de ces dernières dans deux (2) secteurs clés du développement que sont : (i) la Gouvernance démocratique et (ii) la consolidation de la paix.

Mme la Présidente a souligné le fait qu'il s'agit d'une réunion de travail pour échanger sur le descriptif de projet, en vue de recueillir les commentaires des participants pour s'assurer de la cohérence globale du document, de la pertinence des objectifs et des résultats attendus.

Les échanges ont tourné autour de 5 points, structurés sous forme de trame de lecture et d'examen du document que sont : 1) la présentation du projet ; 2) les Observations et questions de clarification ; 3) les échanges et commentaires sur les arrangements de gestion du projet ; 4) les échanges sur le budget ; et 5) Conclusions et recommandations.

Concernant le point 1 : Après l'intervention susmentionnée de Mme le Représentant Résident Adjoint sur les objectifs de ce type de réunion, et pour une meilleure appropriation du contenu du document de projet par les participants, elle a invité le Conseiller en Gouvernance du PNUD à présenter le document de projet. Ce dernier a procédé à la présentation du projet, déclinée sous forme de rappel de l'objectif global du projet, des résultats attendus et des Activités associées à chaque résultat, de la modalité de gestion, de l'exécution du Programme et budget et sources de financement.

Concernant le point 2, portant observations et clarifications. A ce niveau, il ressort des échanges entre les participants quelques observations. D'abord, des observations ont été faites au sujet de la répartition des activités aux structures responsables de leurs mise en œuvre. Il a été suggéré de confier des responsabilités dans la mise en œuvre de certaines activités à des structures comme la Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés (CNDHL) et la Commission Nationale de Prévention et de Lutte Contre la Corruption (CNPL) même si ces dernières sont inopérantes depuis quelques temps, fautes du renouvellement de leurs bureaux respectifs. Il a été également suggéré de revoir la formulation de certaines activités et produits afin qu'ils soient le plus SMART possible.

III. Concernant le point 3 portant échanges et commentaires sur les arrangements de gestion du projet. Au terme des échanges, il en est ressorti que pour ce type de projet, la modalité de gestion retenue est l'exécution nationale (NIM), tel que consigné par les décisions

du Conseil d'administration du PNUD. Ainsi, les participants ont agréé cette modalité. Pour le leadership global du projet, il a été suggéré au PNUD d'approcher la contrepartie gouvernementale pour la désignation de la structure nationale appropriée pour être l'Agence nationale d'exécution du Programme parmi les trois institutions proposées par les participants que sont (i) le Secrétariat général du Gouvernement, (ii) le Ministère de l'Intérieur ou encore (iii) le Ministère des Affaires Etrangères.

IV. Concernant le point 4 portant échanges sur le budget et le financement. Le budget total du projet est estimé à 4 959 160 USD sur 3 ans et demi (2018 – 2021). Il a été précisé que seulement 1 700 000 USD est disponible et constitue la contribution du PNUD/BPPS, les fonds réguliers du PNUD (TRAC) et une contribution de la Chambre de Commerce et de l'industrie des Comores (UCCIA) qui s'élève à 100 000 USD dans la mise en œuvre de ce projet. Il est donc entendu que les 3 259 160 USD constituent un GAP à mobiliser.

VI. Concernant le point 5, conclusions et recommandations

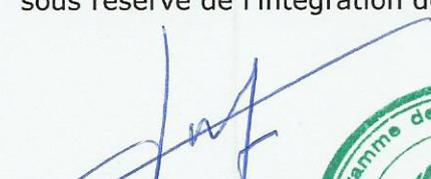
L'ensemble des participants à la réunion relève la cohérence et la pertinence des objectifs et résultats escomptés à l'issue du projet et son adéquation complète avec les défis du pays en matière de gouvernance démocratique et consolidation de la paix. Toutefois, le CLEP émet un certain nombre d'observations et remarques dans la perspective de relever le sens et la lisibilité du descriptif de projet :

Les participants ont agréé la modalité de gestion proposée, en l'occurrence le (NIM).

Pour une meilleure prise en compte des observations/commentaires issus de la réunion, il a été recommandé ce qui suit :

- Il est recommandé au PNUD d'approcher la contrepartie gouvernementale pour la désignation de la structure nationale appropriée pour être l'Agence nationale d'exécution du Programme parmi les trois institutions proposées par les participants que sont (i) le Secrétariat général du Gouvernement, (ii) le Ministère de l'Intérieur ou encore (iii) le Ministère des Affaires Etrangères.
- Considérer la Commission Nationale de Prévention et de Lutte Contre la Corruption (CNPLC) comme agence de mise en œuvre du produit relatif à la lutte contre la corruption en lieu et place de la Fédération comorienne des consommateurs
- Concernant les aspects de formulation des certains passages du document, il est convenu que les participants vont apporter leurs contributions par mails avant le 21 juin 2018, afin que le secrétariat du CLEP puisse les intégrer pour améliorer davantage la fluidité du texte.
- Il convient de relever que Mme le Représentant Résident Adjoint a fait part aux participants de l'accord du gouvernement pour signer le document de projet une fois que les observations et commentaires formulés seront intégrés.

En conclusion, le CLEP recommande à l'unanimité l'approbation du document de programme, sous réserve de l'intégration des commentaires et observations des participants.


Emma Ngouan-Anoh
Représentant Résident Adjoint du PNUD
Présidente de la séance



Fait à Moroni, le 21 juin 2018


Rapporteur :
Abdou-Salam Saadi,
Spécialiste de Programme
Gouvernance PNUD

ANNEXE : LISTE DES PARTICIPANTS

1. Gouvernement

1. M. Fouady Goulame, Commissaire Général au Plan (CGP)
2. M. Said Mohamed, Secrétaire Général de l'Assemblée de l'Union des Comores
3. M. Ahmed Djoumoi, Directeur de l'INSEED
4. M. Anzaouir Ben Alioïou, Directeur de cabinet du Ministre de l'Intérieur
5. Mme Mhouddine Sitti Farouata, Commissaire au Genre
6. Mme Ali Bazi Fatoumia, Directrice de l'Agence Nationale de la Coopération Internationale (ANCI)
7. M. Ahmed Kassim, Doyen de la faculté de droit
8. M. Nourine Moeva, Directeur de l'ANACEP
9. M. Papa Hassane, Délégué Général aux Droits de l'Homme
10. M. Maanrouf Elarif, SG Cour Suprême
11. M. Ali Moindjié, Conseil National de Presse et de l'Audiovisuel (CNPA)
12. M. Ibrahim Ahamada, Direction nationale de la solidarité
13. M. Ahmed Kassim, Doyen de la Faculté de droit de l'Université des Comores
14. Mohamed Ibrahim Abdallah, DGA ANACEP

2. Système des Nations Unies

15. M. Ismael Saadi, UNICEF
16. M. Mamadou Boina Maecha, Assistant au Représentant UNFPA
17. Mme Emma Ngouan-Anoh, Représentant Résident Adjoint, PNUD
18. M. Youssouf Mbechezi, Assistant au représentant Résident PNUD
M. Abdou-Salam Saadi, Spécialiste de Programme Gouvernance, PNUD
19. M. Irchad Ousseine Djoubeire, Analyste à la Communication, SNU/PNUD
20. Mme Said Tohir Saadia, AP/VNU – PNUD
21. Mme Mirhame Mchangama, SNU
22. M. Lihadji Mohamed, IT - PNUD

4. Société civile

23. M. Damir Ben Ali, Collège des Sages
24. M. Mohamed Bounou, FCDH
25. M. Kamardine Héri, Coopérative des étudiants de l'Université des Comores
26. M. Toiouilou Ahamada, Coopérative des étudiants de l'Université des Comores
27. M. Antoni Said, Jeunes leaders pour la paix
28. M. Machouhouli Youssouf, Jeunes leaders pour la paix
29. M. Aboubacar Mchangama, Organisation Comlorienne de la Presse Ecrite (OCPE)
30. Salim Soulemane, Plateforme Comorienne de Veille Citoyenne (PCVC)

5. Secteur privé

31. Mohamed Ahmed, UCCIA